



Candidat/e (Nom, Prénom) : _____ Âge : _____

Lieu de résidence (ville, pays) : _____

La demande d'admission **complète**, au format électronique (.PDF), doit parvenir avant le **30 juin***, à l'adresse e-mail suivante : **fc.heg@hesge.ch**.

Les documents électroniques suivants l'accompagnent obligatoirement :

(Veuillez nommer vos fichiers comme indiqué ci-dessous)

00_NomPrenom_ADMISSION.pdf	Présent document <u>complété, daté et signé</u>
01_NomPrenom_PROFIL.pdf	Formulaire Profil du/de la Candidat/e complété - <i>lien</i>
02_NomPrenom_CV.pdf	Curriculum Vitae
03_NomPrenom_MOTIVATION.pdf	Lettre de motivation (veuillez résumer en 3 points essentiels votre parcours professionnel ; décrivez vos fonctions d'encadrement et précisez vos attentes par rapport à la formation)
04_NomPrenom_ID.pdf	Scan d'une pièce d'identité / passeport valable (recto-verso). Scan du permis de séjour valable en Suisse pour les candidat/e-s de nationalité étrangère.
05_NomPrenom_PHOTO.jpg	Photo – format portrait (fichier .jpg haute résolution)
06_NomPrenom_REFERENCE.pdf	Lettre de recommandation
07_NomPrenom_PRATIQUE.pdf	Certificat(s) de travail / attestation(s) justifiant de la pratique professionnelle
08_NomPrenom_DIPLOME-S.pdf	Diplômes, certificats (fin d'études secondaires, hautes écoles, uni, EPF) et les bulletins de notes qui les accompagnent.
09_NomPrenom_EXMAT.pdf	Attestation d'exmatriculation (uniquement pour les titulaires de titres/diplômes universitaires suisses)
URL profil LinkedIn :	
N° Matricule fédéral :	<i>(8 chiffres : format 00-000-000)</i>

Par ma signature dont l'apposition ci-dessous est obligatoire, je confirme avoir pris connaissance des informations contenues dans le présent document et dans les instructions pour la demande d'admission et avoir répondu de manière véridique et complète à toutes les questions posées.

J'ai pris connaissance des conditions d'admission et je demande mon admission au programme :

DAS Management appliqué – volée 2023-2024

Date : _____ Signature : _____

* Les candidatures envoyées après le délai seront prises en compte en fonction des places disponibles et sujettes à un émolument supplémentaire de CHF 150.-.

Instructions pour la demande d'admission

I – Décision d'admission et confirmation de participation

Seules les demandes d'admission complètes (demande d'admission et profil du/de la participant/e), datées et signées, seront prises en considération.

Votre demande d'admission sera examinée par un comité d'admission. Un entretien individuel fait partie du processus de recrutement. Cet entretien est organisé après étude du dossier complet. A la suite de cet entretien, la direction transmet par e-mail sa décision d'admission, favorable ou défavorable.

Dès réception d'une décision favorable, le/la candidat/e dispose d'un **délai de réflexion de 7 jours** pour confirmer, par email, sa participation au DAS Management appliqué. Dès que le/la candidat/e confirme sa participation, il/elle s'engage à s'acquitter du montant des frais d'inscription de **CHF 3'800.-** exigibles 7 jours ouvrables après sa confirmation de participation. La confirmation officielle de participation au DAS Management appliqué et la facture des frais de formation suivront par courrier postal. Les frais de formation sont exigibles avant le premier jour du module d'introduction. Sur demande écrite, des arrangements de paiement peuvent être octroyés.

II – Frais & Modalités de remboursement

Frais d'inscription :

Aucun frais d'inscription n'est requis avant l'envoi de votre demande d'admission. Toutefois, des frais d'inscription, non remboursables, de **CHF 3'800.-**, sont exigibles en cas d'admission confirmée. Les frais d'inscription couvrent les frais administratifs, d'immatriculation, le/s entretien/s de recrutement, les ouvrages obligatoires, les modules préparatoires et les frais de voyage (déplacement et hôtel) dans le cadre du module d'introduction.

Les frais d'inscription sont à verser sur le compte postal ci-dessous :

- Bénéficiaire : Haute école de gestion de Genève, 1227 Carouge / Genève
- Nom de la banque : La Poste Suisse
- Adresse : 3030 Berne
- N° compte : 17-607292-9
- N° clearing : 9000 – BIC/SWIFT : POFICHBE
- IBAN : CH09 0900 0000 1760 7292 9
- Devise: CHF Francs Suisses
- La référence "**DAS MApp - frais d'inscription**" doit être inscrite dans le champ *communication*

Un justificatif du paiement des frais d'inscription devra parvenir par email à fc.heg@hesge.ch. Les frais d'inscription ou les frais de dossier restent acquis en toute circonstance et sont non remboursables.

Admission tardive: Un émolument de CHF 150.- sera exigé pour toute demande d'admission reçue après le délai officiel du 30 juin.

Frais de répétition: Il est possible de répéter un module échoué, l'année suivante, en s'acquittant d'un montant complémentaire de CHF 1'500.-.

Rabais : Les éventuels rabais sont mentionnés sur les pages internet du programme ou sur les pages internet de chaque DAS (Diploma of Advanced Studies).

Renonciation: En cas de renonciation/rétractation après confirmation de participation, des frais de dossier de CHF 500.- seront dus.

Frais de formation et modalités de remboursement :

Les frais de formation pour :

Le **DAS en Management appliqué (tronc commun EMBA)** s'élèvent à **CHF 12'900.-** *.

* Ce tarif exclu les frais d'inscription et les frais de voyage éventuels (déplacement et hôtel) hors module d'introduction.

Les demandes d'abandon ou de report doivent être formulées par lettre recommandée. En cas d'abandon suite à une admission confirmée au DAS Management appliqué et dans le cas où aucun versement n'a été effectué, les montants dus seront facturés selon les règles suivantes :

- **Jusqu'à 30 jours** avant le début de la formation : en totalité.
- **Entre 30 jours avant et le début de la formation** : 50% du montant des frais de formation.
- **Aucun remboursement** pour tout abandon ultérieur ou en cours de formation.
- **Aucun remboursement** en cas d'échec ou d'exclusion du programme.

Le programme et les coûts sont sujets à modification sans préavis.

La HEG-Genève se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'ouverture de la formation, notamment en cas d'inscriptions insuffisantes.